

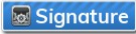







Bordereau de signature

2018/N°060 Prime de fonctionnalisation



Signataire	Date	Annotation
Audrey RACAUD, SADM	28/11/2018	 Visa
Arnaud FABRE par délégation de "Directeur", <i>Directeur Adjoint</i> , par délégation de <i>Directeur</i>	28/11/2018	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	28/11/2018	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par <u>Certigna Identity Plus CA</u> , valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
Audrey RACAUD, SADM	29/11/2018	 Transmis
SADM		 Visa
SADM		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittance reçu (Date: 2018-11-29)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 29 novembre 2018 (2018-11-29)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/11/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois du mois de novembre, à dix heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Gilles TURLAN, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND.

Mmes, Éva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Régine MASSOUTIE-GIRARDET, Françoise BARDOU, Marie-Dominique PESTRE-SURLES.

- Membre de droit :

M. Florent FARGE, directeur de cabinet du Préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,

MED-COL Thierry MICHEL, médecin-chef,

CNE Jean-Marc RAYNAL, président de l'Union départementale

CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Mohamed BOURAHLA, SGT Nicolas SERRES membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours

Participant à la séance :

Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint

Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation

Joël CASTEX, payeur départemental.

Absents excusés :

MM. Christophe TESTAS, André FABRE, Eric PUJOL, Éric GUILLAUMIN, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.

Mmes Florence BELOU, Michèle VINCENT, Martine COURVEILLE.

CPL Julien ESTIVALS, SCH Julien DURAND.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 10/ pouvoirs : 0/ votants : 10.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 6.

Date de la convocation : 12 novembre 2018.

RAPPORT N°060/CA - 11/18

OBJET : Classement du SDIS du Tarn en catégorie B – Emplois fonctionnels

Le Président rappelle la délibération du CASDIS du 17 mars 2017, suite à la réforme de la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 et aux décrets du 30 décembre 2016 notamment relatifs aux emplois fonctionnels de directeur départemental et directeur départemental adjoint des SDIS et fixant leur prime de fonctionnalisation au taux maximum de 5% du traitement indiciaire brut mensuel, applicable pour les SDIS de catégorie C.

Par arrêté ministériel du 31 octobre 2018, publié au journal officiel le 4 novembre 2018, le SDIS du Tarn est désormais classé en catégorie B et il y a lieu de fixer un nouveau taux de prime de fonctionnalisation correspondant à cette catégorie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité absolue (7 voix pour) :

- de fixer la prime de fonctionnalisation au taux maximum de :
 - 10% du traitement indiciaire brut mensuel pour le directeur,
 - 5 % du traitement indiciaire brut mensuel pour le directeur-adjoint.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de publication : 29/11/2018

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/11/2018